



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 4 DECEMBRE 2023

N°2023-39

L'an deux mille vingt-trois et le lundi quatre décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 27 novembre 2023

Date d’Affichage : 27 novembre 2023

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Florence GUILLEMOTO donne son pouvoir à Nathalie FILLATRE,
Thierry BAILLOUX donne son pouvoir à Valérie BRISSAUD.

Absent : Loïc CHATILLON

Secrétaire : Christelle FROMENTEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : **Signature du contrat d’assurances statutaire CNP 2024.**

Vu les articles L2121-29 du code général des collectivités territoriales stipulant que le conseil municipal règle par délibération les affaires de la commune.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P.) pour répondre aux obligations statutaires vis à vis des agents affiliés à la CNRACL.

Les garanties souscrites, pour les agents permanents affiliés à la CNRACL, « version 2024 » du contrat 1406D sont décrites dans l'article 6 du contrat. Celui-ci est conclu pour une durée d'un an.

Il prend effet à compter du 1^{er}/01/2024 jusqu'au 31/12/2024.

Le taux de cotisation de 5,29 % reste stable par rapport à l'année 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurances CNP 2024.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 4 décembre 2023

Le Maire, Géry WIBAUX



G. Wibaux

AR Prefecture

086-218601862-20231204-2023_39-DE
Reçu le 06/12/2023
Publié le 06/12/2023